

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

Monsieur le Maire : Bonsoir Mesdames Messieurs. J'ouvre ce Conseil Municipal, à la suite du conseil de la semaine dernière.

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 2 JUILLET, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 28 juin 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de dix-neuf, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme KHALED, Mme LANGLAIS, Mme SCHOELLER, M. ANCELIN, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. RUPP, M. EL GHARIB, Adjoints, Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, M. THYSS, M. LOREC, Mme CORVEE GRIMAULT, Mme DANWILY, M. NICOLAS, M. HERTZ, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente deux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. CHEVREAU par M. VANDAELE
Mme PEPIN par Mme BARBAUT
M. HAYAR par Mme LANGLAIS
M. DE LAMBILLY par M. NICOLAS
M. BONAZZI par Mme THIBAUT

Mme BROUTIN, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 10 et installée à 20 heures 05
Mme AWONO, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 14
Mme CLISSON-RUSEK, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 20
M. BEAUFILS, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 28
M. LETTRON, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 48

ETAIENT ABSENTS :

Mme CLAUDIC
M. VAN PRADELLES
M. FORTIN

ETAIT EXCUSE:

M. THELLIEZ

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 24

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique que Madame Lise LE JEAN a accepté de reprendre le secrétariat de séance, comme lors de la séance du 27 juin 2018.

Monsieur le Maire : J'ai tout d'abord une information à vous donner, qui n'a pas été ajoutée à l'ordre du jour pour des raisons de délai. Madame GUENEE a donné sa démission du Conseil Municipal en date du 27 juin. Elle s'applique à la fin du Conseil Municipal du 27 juin. Monsieur Edgar HUGERON, suivant de la liste de Madame Bernadette GUENEE, a refusé d'exercer son mandat de conseiller municipal en date du 28 juin. C'est donc la suivante liste, Madame Marie BROUTIN, qui est nommée conseillère municipale de la ville de Bourg-la-Reine. Nous procédons immédiatement à son installation, j'ai compris qu'elle arrivait un peu plus tard. Je le rappellerai en fin de Conseil.

Avant de débiter, je vous informe que cette convocation de 3 jours francs au lieu de 5 en temps normal s'appuie sur l'article L-2121-17 du CGCT lorsque le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance ou lorsqu'il cesse de l'être en cours de séance. Pour cette seconde convocation, la règle du quorum n'est plus obligatoire. Voilà pour la forme.

Sur le fond, nous avons assisté mercredi dernier à un triste spectacle. Alors que les élus de la majorité sont attachés à une organisation démocratique et transparente du débat public, l'opposition se cabre. Permettez-moi de revenir sur les faits et de vous rappeler que la majorité a proposé, mercredi dernier, suite à la création d'un nouveau groupe, une augmentation de l'espace d'expression de chaque groupe d'opposition dans le magazine municipal et sur le site de la Ville. Ce point important, symbolique, n'a même pas été relevé. Vous avez préféré consacrer votre temps à un débat futile pour déterminer si oui ou non le nouveau groupe Renouveau pour Bourg-la-Reine se situait dans la majorité. Toute l'ironie de cette histoire, c'est que vous avez répondu à votre propre polémique en quittant la séance avant le vote du Compte administratif. Nous savons désormais qui appartient à la majorité et qui se situe dans l'opposition. Par ailleurs et depuis longtemps, la majorité laisse à chaque élu de l'opposition un temps de parole illimité pour exprimer librement ses opinions. Je vous invite, à ce titre, à vous pencher sur les pratiques d'autres communes pour constater qu'à Bourg-la-Reine, le débat public reste libre et bienveillant. Et pourtant... Et pourtant... Que constatons-nous mercredi soir dernier ou dans d'autres séances du Conseil municipal ? Que notre opposition est dans une obstruction systématique. Plus grave, nombreuses de vos interventions insufflent délibérément une culture du soupçon ou de la malhonnêteté. J'en veux pour preuve cet élu de l'opposition qui m'interpelle en me "demandant de faire très rapidement le décompte des conseillers" de manière à prouver que le quorum n'est pas atteint. Cette façon de penser, d'agir, contraire aux intérêts de la Ville, me rappellent les pratiques politiciennes d'un ancien monde dont les réginauburgiens ne veulent plus. Je voudrais terminer en remerciant les services de la Ville pour leur réactivité dans ce triste épisode qui leur aura valu une charge de travail supplémentaire pour rien. Merci à eux

Nous passons au premier point à l'ordre du jour qui est l'approbation du compte de gestion 2017. Je donne la parole à Monsieur RUPP.

M. RUPP : Monsieur le Maire, je propose que le vote du compte de gestion ait lieu après le vote du compte administratif. Je vous rappelle que le compte de gestion est le reflet du compte administratif. Et donc, le vote du compte de gestion sera facilité. Donc je propose qu'on inverse les votes.

Monsieur le Maire : Bien sûr.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

FINANCES

Rapporteur : Daniel RUPP

2. Approbation du compte administratif de l'exercice 2017

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP, je m'associe à vos remerciements pour l'ensemble des services et pour l'action du maire adjoint chargé des finances également.

Je suppose qu'il y a un certain nombre de questions sur ce compte administratif. Monsieur HERTZ et Madame THIBAUT. Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : On y lit, page 20, que l'entretien ménager des écoles élémentaires a été délégué à une société de services. Ce changement a permis de recentrer les agents sur l'activité de restauration des enfants qui fréquentent les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les centres de loisirs. 9 emplois ont été supprimés en septembre 2017. La baisse de la masse salariale de septembre à décembre 2017 a été de 64 kilos-euros. J'ai quand même quelques questions là-dessus parce que lorsqu'on avait voté le principe d'étendre les activités de la société de services au nettoyage des locaux, il avait été dit, les réponses n'étaient pas extrêmement claires, que le nombre d'emplois serait globalement conservé, quitte à ce qu'il y ait un redéploiement. Là on lit que 9 emplois ont été supprimés en septembre 2017. Quand on regarde le point qui est un peu plus loin dans le rapport de synthèse, qui sont les aspects personnels, on ne voit pas la trace de ces 9 emplois qui auraient été supprimés. Je ne comprends pas très bien si ces 9 emplois ont été supprimés ou pas. Outre cela, ma question est la suivante : que sont devenus les gens qui occupaient ces emplois ? Puisque, a priori, je pense qu'il y a eu certains départs à la retraite non remplacés mais ils n'étaient pas tous à la retraite. Que sont-ils devenus ? Ça c'est le premier point. D'autre part, il est dit que cette baisse de la masse salariale a été de 74 kilos-euros mais à un autre endroit il est dit que ça permet de gagner 74 kilos-euros. Or, pour avoir une estimation exacte du gain de l'opération, il faut déduire l'augmentation de la prestation de service qui était relativement conséquente. J'aimerais bien savoir quelle est l'économie réelle réalisée au niveau de la commune sur ce poste.

Monsieur le Maire : Madame THIBAUT s'il vous plaît.

MME THIBAUT : Je souhaiterais remercier les services pour la présentation du compte administratif qui est cette année nettement plus complète et précise, notamment avec le rapprochement du réalisé 2017, avec le réalisé 2016 et le budget 2017. Si la forme nous satisfait plus, ce n'est toujours pas le cas pour le fond. Pour la section de fonctionnement, je retiens l'économie faite grâce à la diminution du nombre de places dans la structure de crèche privée Kid's Cool, qui ne me paraît pas pertinente. Les 9 postes supprimés dans les personnels des écoles suite à l'externalisation du ménage ; la provision de 380 000 € de taxes de bureau suite à la création de l'immeuble Stop & Work dont on attend la preuve de l'intérêt financier de son implantation pour la Ville ; la provision de 200 000 € de contentieux en réparation des pertes d'exploitation enregistrées par le magasin Jacadi du fait des travaux de la ZAC de la Bièvre et de la RD920 ; le niveau élevé des droits de mutation récupérés par la Ville à hauteur de 1 861 000 €, en augmentation de 40 % par rapport à 2016 ; et enfin, les produits exceptionnels qui comptent 1,1 million d'euros de reversement suite à la clôture de la ZAC de la Bièvre. Au final, la section de fonctionnement se clôture avec une capacité d'autofinancement de plus de 3 millions, soit 10 % du budget, ce qui pose la question de la pertinence de l'augmentation des impôts en 2017. La section d'investissement enregistre pour 2017 un résultat connu. Les réalisations des dépenses d'équipement sont 35 % en dessous de la prévision budgétaire correspondant à 3,7 millions d'investissements prévus qu'on ne retrouve pas dans les comptes. Plus nouveau cette année, le poids du financement de ces investissements par l'emprunt qui se monte à 5,7 millions d'euros. La conséquence c'est que l'endettement de la Ville repart à la hausse après 5 années de baisse. Je m'inscris en faux par rapport à votre conclusion sur la capacité de désendettement de la Ville, qui avec 9,4 années, est en hausse par rapport aux années antérieures, notamment en 2016 avec 7,9 années.

Monsieur le Maire : Monsieur RUPP, voulez-vous apporter quelques éléments de réponse s'il vous plaît ?

M. RUPP : Pour la question de Monsieur HERTZ, sur les frais de personnels. Vous évoquez l'externalisation du ménage pour les écoles élémentaires et l'économie de 74 kilos-euros qui a été faite. L'économie 74 kilos-euros, on a bien 9 postes en moins, c'est la stricte réalité. Je n'ai pas souvenir qu'on ait dit que l'externalisation des emplois, de ce ménage, allait se faire sans diminution

des effectifs, on ne voit pas d'ailleurs pourquoi on l'aurait fait. Quant aux questions que vous posez, que sont-ils devenus, on a pu replacer une partie de nos agents dans les crèches départementales qui ont été externalisées au 1^{er} janvier 2018, pour lesquelles il manquait du personnel. On a des agents qui ont pu être affectés sur d'autres tâches. Et l'entreprise aussi, à ma connaissance, qui a travaillé, a pu reprendre 1 ou 2 agents. On a eu 1 ou 2 contrats pour lesquels les contrats arrivaient à expiration. L'essentiel du personnel a été conservé au sein de la collectivité. Compte tenu du surcoût de l'appréciation ménage, on a réalisé de réelles économies au sein de la collectivité. C'est d'ailleurs pour ça qu'on l'a fait.

Pour répondre aux remarques de Madame THIBAUT, Kid's Cool je rappelle que c'était une aide qu'on avait accordé au démarrage de cette activité. C'est une crèche privée, donc on voulait l'aider à démarrer. On a pris quelques places et on les a réduites après l'aide au démarrage. Vous évoquez après un certain nombre de provisions qui ne vous paraissent pas, si j'ai bien compris, pertinentes. Pour la taxe sur les bureaux, écoutez je souhaite que vous ayez raison. Maintenant, il y a quand même une réglementation sur la création de taxe de bureau et je crains hélas que nous en faisons partie donc on a voulu provisionner ce risque. Quant à Jacadi, vous savez qu'on a gagné en première instance et j'ai la quasi-certitude que nous gagnerons également en appel. Vous signalez la présence de produits exceptionnels, et vous vous interrogez sur la pertinence de l'augmentation des impôts. La pertinence, nous n'aurions pas eu ces produits exceptionnels, la hausse des impôts était nécessaire. La hausse des impôts, je rappelle qu'elle résulte de la très forte diminution des dotations de l'Etat. Vous observez bien dans notre budget que malgré un effort de gestion extrêmement rigoureux, nous arrivons au mieux à maintenir nos budgets. Hélas, ces augmentations d'impôts étaient nécessaires. Je rappelle qu'on a procédé à des augmentations bien moindres que toutes les communes environnantes. Quant à l'endettement de la Ville, il retrouve son niveau de 2013. Quant à la capacité de désendettement, j'avoue ne pas comprendre votre analyse parce que je vais vous redonner les chiffres, mon analyse est très rigoureuse, c'est très factuel, c'est une division. C'est l'encours de la dette, chaque année, divisé par l'épargne brute. Et on observe bien, vous faites recettes réelles de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement, vous prenez l'encours de la dette, vous divisez par cette épargne brute, ce sont exactement les chiffres que je vous ai donnés. Je vais vous les redire, c'était à la fin. Notre capacité de désendettement est bien de 9,4 en 2017, je l'affirme c'est l'application rigoureuse d'un ratio, et il était bien de 12,8 en 2016.

MME THIBAUT : Croyez que j'ai fait la même division, la preuve c'est que je tombe sur 9,4 donc on est d'accord. Effectivement je ne retrouve pas le chiffre de 2016. Je mettrai à votre disposition le numérateur et le dénominateur, c'est comme ça qu'on pourra vérifier. Merci.

M. RUPP : Je mettrai réciproquement les chiffres à disposition.

Monsieur le Maire : Merci pour ces éléments. J'ajoute un point, nous n'avons jamais signé autant de contrats de subventions qu'en 2017, des contrats de plus de 12 millions des différentes autres collectivités, notamment le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Etat. Les efforts sont retardés parce que les financements sont payés à la réalisation des investissements. Voilà ce que je voulais ajouter, et qui explique quelque part les éléments de dettes aujourd'hui.

Pour le vote de ce compte administratif exercice 2017, je vais quitter la séance et vais laisser la parole à Madame KHALED, première maire adjoint. Merci.

(Le Maire quitte la séance)

MME KHALED : Merci Monsieur le Maire. Je vous propose de passer au vote du compte administratif et on va commencer par la section de fonctionnement.

M. LOREC : J'ai une explication de vote s'il vous plaît.

MME KHALED : Monsieur LOREC je vous donne la parole.

M. LOREC : Je vous remercie. Tout d'abord, je voudrais m'associer et remercier les services de la Ville

pour le travail qui a été effectué, la présentation de ce soir qui est très claire. Comme vous le savez, le compte administratif est le reflet comptable et technique de la politique budgétaire d'une mairie et les chiffres sont a priori incontestables. A ce titre, il confirme ce que nous avions prédit il y a plus d'un an, et nous avons dit haut et fort qu'il n'était pas utile d'augmenter les impôts en 2017 d'un peu moins d'un million. L'excédent de 4,2 millions le confirme. Je sais que l'objectif était avant tout de ne pas augmenter les impôts 2 ans avant les élections car vous pensez que la mémoire des Réginaburgiens ne dépasse pas 2 ans. C'est ce qu'on verra. Aujourd'hui, il y a plusieurs points d'attention qui viennent s'ajouter à ce que vous appelez de bons résultats. La première inquiétude concerne « la vente des bijoux de famille » qui ont été biens acquis par la précédente équipe car à ce rythme-là, il n'y aura bientôt plus rien et ça sera un vrai problème. La deuxième inquiétude concerne les retards accumulés sur les projets, et le Maire vient de le dire, et les plaintes de plus en plus nombreuses des Réginaburgiens en matière de sécurité, par exemple sur le projet de la caserne. La troisième inquiétude porte sur vos choix financiers, notamment en terme de risques. Notamment le risque que fait peser entre autre la faillite d'Autolib', mais surtout l'augmentation de la dette qui, comme vous venez de le dire, revient au niveau de 2013, c'est-à-dire 4 ans de travail acharné réduit en cendre en moins d'un an. Pour toutes ces raisons, et afin d'être en conformité, au moins nous le sommes, avec notre décision sur le budget 2017, et vous vous en souvenez peut-être, nous nous abstenons. Je vous remercie.

MME KHALED : Merci pour cette explication très détaillée Monsieur LOREC. On va passer au vote. On va commencer par la section de fonctionnement. Je vous propose de mettre au vote le premier chapitre.

M. RUPP : Juste apporter une chose, excuse-moi de te couper, mais il y a eu une inexactitude parmi d'autres dans ce qu'a dit Philippe LOREC, il n'y a eu aucune vente de bijoux de famille faite en 2017.

MME KHALED : Il y a beaucoup de choses qu'a dit Monsieur LOREC qui ne se rapportent pas à 2017 mais on va enchaîner.

M. LOREC : S'il vous plaît, je demande une réponse à la réponse puisqu'une explication de vote il n'y a pas de réponse. Comme il y a une réponse, je dis qu'il y a eu plus de 1,5 million, c'est ce que tu as dit. Il y a eu une vente d'immobilier à hauteur de 1,5 million. Je réponds mais normalement il n'y a pas de réponse à une explication de vote.

MME KHALED : On arrête. Je mets aux voix le chapitre 011 charges à caractère général. Le chapitre 011 s'élève à 4 736 492,40 €.

MME KHALED propose de passer au vote.

Résultat du vote :

MAJORITE - 5 voix contre (M. HERTZ, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT) et 2 abstentions (M. LOREC, M. THYSS)

MME KHALED : Je ne vous ai pas donné la parole Madame BROUTIN.

MME BROUTIN : Je voulais donner une explication de vote. Je n'ai pas été assez rapide, excusez-moi. Je ne prendrai pas part au vote sur les questions budget, ayant été nommée comme conseillère très récemment. J'ai pris connaissance des documents vraiment rapidement et je ne souhaite pas prendre part au vote

MME KHALED : Madame BROUTIN, j'avais interprété le fait que vous ne votiez pas d'une façon différente, c'est que vous n'avez pas encore été officiellement installée. On vous a permis de rejoindre la séance parce que vous le serez incessamment mais Monsieur le Maire va vous installer officiellement après, dans la suite de la séance.

Est-ce que le vote sera le même pour tous les chapitres de la section de fonctionnement ou vous voulez que je le détaille ? Ça vous surprend ce que je dis Madame THIBAUT ?

MME THIBAUT : Oui, je suis assez désagréablement surprise parce qu'avec l'introduction du Maire, je trouve que là comme accueil, je peux entendre le côté formel, oui mais pour quelqu'un qui ne le connaît pas c'est un peu contraire, enfin ce n'est pas qu'un peu, je trouve que ça peut être très mal pris. C'est très contraire à l'accueil, à la démocratie.

MME KHALED : On va accueillir Madame BROUTIN comme il se doit après.

MME THIBAUT : J'ai compris mais vous auriez pu lui laisser lever la main, discuter de ça avant sous une forme sympathique. Là franchement, j'ai compris que « je ne vous donnais pas la parole parce que vous n'êtes pas là tout en étant là », dans ce cas-là il fallait lui dire gentiment de ne pas venir s'asseoir parce que « le jeu vous permet de vous asseoir parce que », merci bien de votre grandeur. Je trouve que c'est complètement contradictoire justement dans les faits aux propos que vous avez mentionnés, d'ailleurs si on avait pu ne pas les avoir, on se rend compte de la réalité des choses.

MME KHALED : Excusez-nous de faire preuve de formalisme de temps en temps. Est-ce que vous voulez que je détaille le vote par chapitre ou est-ce que le vote sera conforme pour toute la section de fonctionnement ? Je n'entends pas vos remarques.

MME THIBAUT : Nous sommes dans une discussion pour savoir si on est dans le formel et on continue dans le formel, ou si on est un peu plus avec de la hauteur que vous. Je pense qu'on va continuer à avoir plus de hauteur, mais franchement vous ne le méritez pas vraiment.

MME KHALED : Je passe à la section de fonctionnement. Partie recettes de fonctionnement. Le chapitre 013, atténuation de charges, s'élève à 319 188,08 €.

Résultat du vote :

MAJORITE - 5 voix contre (M. HERTZ, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT) et 2 abstentions (M. LOREC, M. THYSS)

Le vote sera conforme pour toute la section de fonctionnement partie recettes.

Nous passons à la section d'investissement. Les dépenses d'investissement chapitre 20, les immobilisations incorporelles s'élèvent à 1 023 363,20 €.

Résultat du vote :

MAJORITE - 5 voix contre (M. HERTZ, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT) et 2 abstentions (M. LOREC, M. THYSS)

Le vote est conforme pour toute la section des dépenses d'investissement.

La section d'investissement partie recettes, le chapitre 13, les subventions d'investissement 689 356,26 €.

Résultat du vote :

MAJORITE - 5 voix contre (M. HERTZ, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT) et 2 abstentions (M. LOREC, M. THYSS)

Le vote est conforme pour toute la section d'investissement partie recettes d'investissement. Je vous remercie. Daniel, pour gagner un peu de temps, le temps que le Maire revienne, je te passe la parole pour le point suivant.

(Le Maire rejoint la séance et en reprend la présidence)

3. Approbation du compte de gestion 2017

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions sur le compte de gestion ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

MAJORITE - 5 voix contre (M. HERTZ, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT) et 2 abstentions (M. LOREC, M. THYSS)

Nous passons au point suivant qui concerne l'affectation des résultats de l'exercice 2017 au Budget Primitif 2018, Monsieur RUPP.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2017 au Budget Primitif 2018

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

MAJORITE - 5 voix contre (M. HERTZ, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT) et 2 abstentions (M. LOREC, M. THYSS)

En début de Conseil Municipal, comme il se doit j'ai fait part de la démission de Madame GUENEE et de l'arrivée de Madame Marie BROUTIN en tant que conseillère municipale, je pensais revenir dessus en fin de Conseil mais vous êtes officiellement installée dès à présent. Si vous voulez bien vous exprimer.

MME BROUTIN : Je vous prie juste de m'excuser pour le retard qui n'a pas permis mon installation dès le début du Conseil.

Monsieur le Maire : Nous acceptons bien évidemment volontiers ces excuses. Merci en tout cas et bienvenue à ce Conseil. Le point suivant concerne la mise en place du budget participatif et des modalités de mise en œuvre. C'est Monsieur NICOLAS qui va présenter ce point.

5. Approbation de la mise en place du budget participatif et des modalités de mise en oeuvre

Monsieur NICOLAS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Madame THIBAUT, Monsieur LETTRON et Monsieur HERTZ. Madame THIBAUT s'il vous plaît.

MME THIBAUT : Parfaitement en phase sur le principe puisque c'est un thème que nous poussions depuis des années. J'ai un gros doute sur l'une des modalités. Je m'interroge sur la qualification liée à l'investissement qui pourrait frustrer des projets non recevables pour cette raison. Je comprends pourquoi notre budget est tel que ça nous dérange, on ne souhaite pas que ce soit en fonctionnement ou une partie en fonctionnement. Mais néanmoins, par rapport à l'objet et la participation des habitants de la Ville, 1/ j'ai peur qu'ils comprennent mal le distinguo, 2/ qu'ils ne comprennent pas pourquoi on refuserait un projet qui serait du domaine du fonctionnement, et 3/ il peut y avoir aussi des projets qui soient mixtes fonctionnement-investissement. Là aussi ça pourrait les bloquer.

Monsieur le Maire : Merci pour cette question. Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Encore une fois on utilise un terme sur lequel on pourrait être d'accord mais le contenu ne correspond pas à l'idée de ce qu'est un budget partagé. D'abord là où ça se fait de façon démocratique, ce n'est jamais à l'échelle de la Ville, c'est toujours à l'échelle d'une partie de la communauté qui lâche le budget participatif. Pourquoi ? Parce que le but ce n'est pas de donner de l'argent aux gens et de faire tourner Internet. Le but c'est de faire en sorte qu'il y ait des citoyens sur un quartier, qu'ils réfléchissent sur leur vie commune, qu'ils réfléchissent et qu'ils discutent. Et pas à l'échelle de la Ville, à l'échelle de la Ville il y a le Conseil Municipal, ce n'est pas un doublon. On n'est pas dans la démocratie, en plus le projet proposé sur internet, on vote par internet, il n'y a aucune convivialité. C'est aussi convivial que de prendre son vélo pour aller au centre-ville, on ne cause à

personne. Tout ça c'est du blabla, c'est du marketing politique. Ça ne correspond en rien à tout ce que les communes ont fait sur les budgets participatifs. Le budget participatif c'est pour redonner de la démocratie locale dans des quartiers, pas au niveau de la Ville. Je pense que ça ne correspond pas à l'esprit des budgets participatifs. La maille de la commune c'est du ressort du Conseil Municipal, et les réunions de quartier peuvent discuter de budget par quartiers. Je pense que ce qui nous est proposé part peut-être d'un bon sentiment mais globalement c'est de la techno, c'est du marketing, ce n'est rien, c'est tout sauf démocratique. En plus, il faut avoir internet pour participer, ça exclue encore des gens.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : Personnellement je n'ai pas d'opposition de principe à cette mise en place, je ne redirai pas tout à fait ce qu'a dit Laure THIBAUT mais je partage néanmoins, c'est-à-dire que le fait d'exclure, on comprend un peu la raison, qui est surtout technique, exclue toute participation de fonctionnement risque de limiter l'intérêt des projets dans la mesure où il est assez rare qu'un projet d'investissement n'ait pas des répercussions sur un budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur HERTZ. Monsieur NICOLAS quelques éléments de réponse, s'il vous plaît. On complètera si nécessaire.

M. NICOLAS : On avait déjà évoqué ce sujet en commission sur le budget investissement ou fonctionnement. Aujourd'hui, toutes les villes qui proposent un budget participatif le font uniquement sur la section d'investissement. Evidemment, certains projets peuvent avoir eu une incidence sur le budget de fonctionnement. Je prends un exemple qui ne s'applique pas forcément à Bourg-la-Reine. Si un des projets était de construire une fontaine derrière, il y aurait forcément des coûts de fonctionnement pour la maintenance et l'eau de cette fontaine. Il peut y avoir des projets qui ont une incidence en termes de fonctionnement et c'est justement là que le comité d'éligibilité pourra faire la part des choses. On pourra éventuellement accepter un projet qui serait légèrement en investissement, qui aurait de légères conséquences sur le budget de fonctionnement mais cela se fera en toute transparence avec ce comité d'éligibilité et ce sera expliqué aux différents porteurs de projets. J'ajoute que malgré tout, ce ne sera peut-être pas compris par les habitants de n'avoir que de l'investissement et pas du fonctionnement mais justement c'est un outil pédagogique. Les Réginauburgiens, les citoyens normaux ne comprennent peut-être pas forcément la différence entre section de fonctionnement et d'investissement. C'est une manière également, pour les porteurs de projets, de se dire c'est vrai que sur ce projet-là je n'avais pas pensé que derrière ça engendrait des dépenses supplémentaires. C'est un outil pédagogique qui peut être important. Sur la remarque de Monsieur LETTRON de redonner de la démocratie locale, c'est l'objectif, après on peut proposer différents moyens qui sont plus physiques lors de réunions, on le fait déjà à des réunions publiques. Je vous recite le chiffre que j'ai cité tout à l'heure, 72 % des citoyens souhaitent s'investir un peu plus dans les décisions publiques. Aujourd'hui on n'a pas 72 % des Réginauburgiens qui participent aux réunions publiques. Justement, l'outil internet est un moyen d'aller les chercher. L'outil internet est un moyen pour des Réginauburgiens qui n'ont pas forcément envie de sortir de chez eux pour assister à une réunion publique, de déposer un projet depuis chez eux et ensuite de voter pour celui qui convient. Mais internet n'est pas tout, j'ai bien cité qu'on pouvait également déposer un projet par formulaire papier si besoin, et le vote normalement devrait être possible en format papier à condition de vérifier l'identité et qu'il n'y ait pas de doublon avec internet. C'est un outil de démocratie supplémentaire, ce n'est peut-être pas celui que vous aviez imaginé. Aujourd'hui, la plupart des villes qui font du budget participatif, il y en a qui se concentrent sur des quartiers et d'ailleurs ce ne sont que les conseils de quartiers qui votent pour les projets désignés. Nous, nous avons fait le choix d'élargir et de donner le droit de vote à l'ensemble des Réginauburgiens. C'est un choix, peut-être qu'on aurait pu faire autrement, pour ce premier exercice on propose cette solution.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur NICOLAS. J'ajoute simplement un point. Ce qui est prévu, ce sont des ateliers d'échanges qui sont des ateliers physiques. C'est-à-dire qu'ils donnent l'opportunité

à chaque participant de partager son projet et de répondre aux questions du public, ce n'est pas que par des moyens informatiques ou dématérialisés.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

MAJORITE - 1 voix contre (M. LETTRON) et 1 abstention (Mme THIBAUT)

Nous passons maintenant au point suivant qui concerne l'admission en non-valeur de créances éteintes, Monsieur RUPP.

6. Approbation d'une admission en non-valeur de créances éteintes

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

UNANIMITE

Nous passons au point suivant qui concerne l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public « Maximilien » en vue de l'accès à un portail commun pour les marchés publics franciliens et la désignation de représentants titulaire et suppléant au sein de ce groupement, Monsieur RUPP.

7. Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Maximilien » en vue de l'accès à un portail commun pour les marchés publics franciliens et de représentants titulaire et suppléant au sein du groupement

Monsieur RUPP présente le rapport

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON a une question. D'autres personnes ? Monsieur HERTZ également. Monsieur LETTRON s'il vous plaît.

M. LETTRON : Monsieur RUPP j'ai bien compris l'intérêt d'aller dans un groupement pour pouvoir rédiger correctement l'appel d'offre. Au moins, je suppose qu'il y a aussi des aides pour faire le cahier des charges, il n'y a pas que l'appel d'offre. Je pense que c'est un peu plus. Première question.

M. RUPP : C'est-à-dire que sur ce site, vous pouvez faire figurer tous vos marchés avec toutes les pièces des marchés et les entreprises peuvent y répondre en offre. La facilité d'ergonomie leur facilite les réponses.

M. LETTRON : Si ce n'est qu'une plateforme pour y mettre nos appels d'offres, si ce n'est que ça, on s'en fout que ce soit là ou que ce soit sur le mur de la mairie, ce n'est pas très intéressant. Là il y a marqué que ça va nous apporter dans l'appel d'offre, mais ma question c'est : est-ce que nos appels d'offres seront de meilleure qualité avec ce truc-là ? Est-ce qu'on aura des modèles en fonction de ce qu'on aura acheté ? Est-ce qu'on sera aidés pour rédiger nos appels d'offres ? Ou c'est juste une plateforme pour la publicité de l'appel d'offre ? Je n'ai pas compris. Ça c'est ma première question. Et j'en ai une deuxième après mais j'aimerais bien comprendre ça. Est-ce que ça va nous aider à rédiger, à être meilleur ? Ou est-ce que c'est juste un support de publicité de nos appels d'offres ? C'est ça que je ne comprends pas bien.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ s'il vous plaît. Allez-y Monsieur LETTRON si vous avez encore une deuxième question.

M. LETTRON : Excusez-moi. La deuxième question, c'est pareil, je n'ai pas d'avis. Je ne comprends pas l'idée de rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises, notamment aux TPE et PME. Là c'est pareil, est-ce que c'est juste un problème de plateforme où les TPE la regardent plus que d'autres donc ils vont les voir davantage ? Mais à un moment vous avez parlé d'apporter des

services aux entreprises, et ça je ne comprends pas quels services on va leur apporter pour qu'ils puissent répondre mieux aux appels d'offres. Je ne comprends pas ça. Je fais des appels d'offres depuis 20 ans, je ne comprends pas ce qui est écrit. Je ne sais même pas quoi voter, je n'ai pas compris le rôle des uns et des autres.

M. RUPP : Le Groupement d'Intérêt Public, par exemple pour des PME et TPE qui auraient des difficultés à répondre à un marché sur cette plateforme, peuvent être aidées par le Groupement d'Intérêt Public pour répondre au marché. C'est un des services qui est offert.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : A la lecture du projet de convention, j'ai bien compris qu'il s'agissait essentiellement d'un point mairie, en tout cas d'une plateforme de publication. Sur le principe, je n'ai rien contre. Pour avoir également lancé de nombreux appels d'offres, je sais que la qualité d'une plateforme, et surtout le fait qu'elle soit bien connue par tout un tas de postulants potentiels est extrêmement important pour avoir de bonnes réponses à l'appel d'offre. Ceci dit, c'est quand même un doublement de la cotisation, même si ça reste relativement modique, oui on passe de 800 à 15 100. Je veux bien que ce soit quelques centaines d'euros de plus mais enfin c'est le doublement. Ceci dit, si on parle de plateforme, il y a une autre plateforme où il serait bon de voir s'il n'existe pas mieux sur le marché, c'est la plateforme qui sert pour nous à recevoir les documents de la municipalité, parce que franchement ils ont changé le look mais sur le point fonctionnalité j'ai rarement vu quelque chose d'aussi nul.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur HERTZ. Monsieur RUPP, des réponses aux questions rajoutées ?

M. RUPP : Je n'ai pas de remarque particulière à l'intervention de Monsieur HERTZ.

Monsieur le Maire : Je voulais simplement ajouter, c'est pour rebondir sur le fait que vous dites que c'est un petit peu plus cher mais comme la plateforme normalement c'est fait pour les entreprises et TPE pour avoir plus de visibilité, plus d'accès aux marchés, on espère avoir plus de réponses, des réponses plus pertinentes et certainement ces quelques centaines d'euros seront économisés de cette façon-là, au niveau des marchés. Pour la plateforme d'accès aux documents, la plateforme actuelle manque encore un peu de convivialité, je conviens de cela avec vous. Ça aide les entreprises à mieux connaître les marchés qui existent et nous ça nous permet d'avoir plus de réponses pertinentes. C'est tourné vers les TPE, avec des moyens dématérialisés, c'est beaucoup plus facile pour eux de recevoir ou de scruter les différents appels d'offres sur les différentes plateformes. Pour ces raisons-là, je propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Ville au Groupement d'Intérêt Public « Maximilien » ; d'approuver la convention constitutive de ce GIP ; et pour des raisons de moyens, également désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de ce GIP. J'ai reçu les candidatures de Monsieur RUPP en tant que titulaire et Monsieur NICOLAS en tant que suppléant.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

MAJORITE – 1 abstention : Monsieur LETTRON

Nous passons maintenant aux Ressources Humaines. Le premier point de l'ordre du jour concerne la modification des emplois permanents de la Ville. Je donne la parole à Madame LANGLAIS.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Maryse LANGLAIS

7.Approbation de la modification des emplois permanents de la Ville

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y-a-il de questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

UNANIMITE

Je propose de passer à l'approbation de la convention d'adhésion à la mission expérimentale de Médiation Préalable Obligatoire dite MPO, dans la fonction publique territoriale mise en oeuvre par le CIG Petite Couronne. Madame LANGLAIS.

8. Approbation de la convention d'adhésion à la mission expérimentale de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) dans la fonction publique territoriale mise en oeuvre par le CIG Petite Couronne

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Y-a-il de questions sur ce point ? Monsieur HERTZ, Monsieur LETTRON. Monsieur HERTZ, s'il vous plaît.

M. HERTZ : J'aurais voulu savoir, si j'ai bien compris, la commune n'est pas obligée d'adhérer à ce système, par contre une fois que ça a été fait, les agents de la commune s'ils ont un différend avec leur employeur, c'est-à-dire la commune, sont obligés de passer d'abord par le médiateur avant de pouvoir exercer leur recours direct devant les tribunaux administratifs. Ce qui, de fait, se traduit nécessairement par un allongement des délais par la suite. Est-ce qu'on a une idée, est-ce qu'il y a eu un sondage pour savoir quelle était la position des agents de la municipalité puisque eux aussi peuvent avoir un intérêt à un processus de médiation bien mené.

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Moi, à partir du moment où c'est obligatoire et que ça rend un peu les relations normales d'un employeur à ses employés via le fait syndical c'est n'est juste pas possible. En plus, le médiateur c'est quelqu'un qui est du centre de gestion. La seule chose qu'on voit c'est qu'il doit accomplir sa mission avec impartialité, compétences et diligence. Ça c'est du blabla, je trouve que la médiation c'est quand les 2 parties demandent une médiation, mais à partir du moment où ça devient obligatoire ce n'est juste pas possible. Je vote contre, ce n'est pas démocratique.

Monsieur le Maire : Madame LANGLAIS, des éléments de réponses.

MME LANGLAIS : L'adhésion est obligatoire, c'est le cadre de la loi donc il n'y a pas de débat. Effectivement, on peut très bien ne pas adhérer au CIG petite Couronne, là nous serons obligés de le faire, je vous l'ai déjà expliqué.

Le tribunal administratif rejette toute requête si au préalable il n'y a pas eu recours à une médiation.

Ce qui nous obligerait dans ce cas à faire appel à un médiateur dont la facturation serait bien plus élevée.

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

MAJORITE - 1 voix contre (M. LETTRON) et 1 abstention (Mme SCHOELLER)

Je passe au point relatif à l'approbation de la modification des taux de rémunération des animateurs et directeurs des accueils périscolaires et extrascolaires. Je propose à Madame LANGLAIS de présenter ce point.

9. Approbation de la modification des taux de rémunération des animateurs et directeurs des accueils périscolaires et extrascolaires

Madame LANGLAIS présente le rapport

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. Y-a-il de questions sur ce point ? Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : On m'a répondu qu'ils n'étaient que 3 mais malgré tout j'ai le souci des animateurs, s'ils restent, qui verront leur rémunération baisser en passant de SMIC + 44 % à SMIC + 10 %.

Monsieur le Maire : Madame LANGLAIS, vous avez un élément de réponse à ce niveau-là ? Je n'avais pas vu ça comme ça moi.

Mme LANGLAIS : Non, de toute façon c'est du cas par cas, je veux dire les animateurs c'est en fonction déjà de leur diplôme, de leur ancienneté dans la fonction, de leur échelon, de leur grade. Au bout du compte, ce que je peux vous dire c'est que depuis le 1^{er} janvier 2018, les directeurs de centres de loisirs ont tous une revalorisation nette mensuelle de 200 € par mois, pour les récompenser des efforts déployés dans le cadre des NAP et de tout leur travail qui est valorisé tout au long de l'année, qui est salué par les fédérations de parents d'élèves. D'ailleurs toute cette semaine et depuis la semaine dernière, on mène des réunions avec les 2 fédérations de parents d'élèves pour présenter le programme des activités des mercredis en centre de loisirs. Je ne pense pas que les animateurs, quels qu'ils soient dans la filière, soient maltraités. Je suis très consciente de leur travail et j'essaie de valoriser au mieux la fonction.

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

MAJORITE - 6 voix contre (M. HERTZ, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, Mme BROUTIN)

Je vous propose maintenant la lecture d'un vœu que je vous proposerai d'approuver.

VŒUX

Rapporteur : Patrick DONATH

10. Vœu proposé par l'association les villes du RER B sud

Monsieur le Maire présente le rapport

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer au vote de ce vœu. (*hors micro*) Après tout, on peut aussi s'exprimer sur un vœu. Madame THIBAUT, Monsieur LETTRON.

MME THIBAUT : Déjà en un mot c'est un vœu pieu, sachez-le, un vœu pieu ce qu'on va voter. Sur le constat, bien sûr qu'on ne peut que partager surtout quand on prend les transports en commun et qu'on n'arrive pas à monter dedans et qu'on fait des malaises quand il y a trop de monde. Par contre, ce qui est quand même risible, c'est de se dire que quand l'association des usagers s'est créée, la mairie a été la dernière ville à y adhérer, donc nos prédécesseurs mais il y en a autour de la table qui étaient déjà là, et puis c'est quand même la même équipe au niveau positionnement, que nous n'avons pas fait ça depuis des années et des années, mieux vaut tard que jamais, sauf que c'est plus que regrettable. Dans vos solutions, la dernière elle est, alors là ce n'est pas un vœu pieu c'est complètement de l'utopie. Déjà je vous expliquerai pourquoi au niveau charges ça ne pourra jamais aller au Plessis Robinson et puis en plus parce que techniquement on voit mal où creuser le tunnel et au niveau coût vous pouvez oublier tout de suite. Vous avez les mêmes raisonnements ici sur le budget de la Ville, alors raisonnez aussi avec cette même logique quand ce n'est pas votre budget parce que de toute façon ce sont nos impôts donc ça nous touche aussi. Concrètement, il y a une grande décision qui répondait en partie aux questions et qui a été balayée d'un revers de main, on ne comprend toujours pas pourquoi, sans doute une décision politique mais c'était la chose qu'il fallait faire, qui n'est pas totalement encore utopique aujourd'hui mais enfin c'est dommage vu tout ce qui est rénové. C'est un bus en site propre, voire un tramway, mieux, sur la RD920, c'était ça la solution. N'haussez pas les yeux, je sais de quoi je parle, je connais un petit peu ce domaine. C'est beaucoup plus rapide, c'est beaucoup moins cher. Un métro entre Bagneux et le Plessis Robinson ce n'est

absolument pas réaliste. Un bus en site propre ça fait longtemps, ou un tramway mieux, ça fait longtemps que ça a été demandé par l'opposition, ça a été balayé par Monsieur DEVEDJIAN, Conseil Général 92. On n'en serait pas là où on en est aujourd'hui si on avait eu ça. Je ne voterai pas contre, je m'associerai parce que je vous dis, le constat il est là, mais le constat il est là depuis 20-25 ans. Le constat de dire, même s'il n'y avait pas de décalage, et les décalages on connaît bien au niveau de l'investissement sur la Ville. On aurait dû se dire quand on a un planning d'investissement il peut aussi être décalé sur toute cette ampleur-là. La diminution de la fréquentation, par rapport au Grand Paris ce n'était pas demain qu'on allait l'avoir, c'était dans des années de toute façon, on se chopait 20-25 ans en étant en surcharge. Tout ça ce sont des éléments qu'on a depuis longtemps, je reviendrai sur la même logique que on dit au niveau du budget il faut anticiper. Les problèmes on les connaît et ils étaient prévisibles, on ne les a pas anticipés. Ici, reprenez les PV, les comptes-rendus des Conseils Municipaux, combien de fois on a dit il faut s'associer à cette association des villes des Hauts-de-Seine Sud. Les solutions il y en avait, il y en a toujours et elles n'ont jamais été vues celles qui étaient plus réalistes. Maintenant on peut toujours se faire plaisir, j'adhère complètement, mais dans votre liste, 1/ c'est si vous êtes bien placé vous allez voir Ile-de-France IDFM, 2/ la mobilisation des équipes techniquement ce n'est pas jouable parce que le remplacement des matériels ça veut dire une construction à côté. La demande elle date d'une certaine époque, elle aurait pu être demandée avant mais on l'aurait demandée avant s'il y avait eu une pression des mairies et ensemble. Le plan d'urgence de modernisation, ça c'est pareil, c'est de l'investissement qu'il n'y a pas, donc s'il n'y a pas pour le Grand Paris il n'y en aura pas pour quelque chose qui ne se remplace pas, sachant qu'on n'est pas sûrs de tout financer ; et puis quant à la connexion de la ligne 4, ça franchement c'est complètement utopique. Un vœu oui, un vœu pieu ça ne sert à rien, si c'est pour donner un os à ronger aux habitants de la Ville qui souffrent, ça n'a aucun sens parce que des choses devaient être faites et ne l'ont pas été. La grande solution qui est le site propre sur la RD920, elle n'est pas dans la liste.

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON, s'il vous plaît.

M. LETTRON : J'aime bien la petite phrase sur les travaux du CDG Express sur la priorité accordée aux hommes d'affaires contre les usagers du RER B. Là c'est la Pravda; on croit rêver ! On se demande dans quelle mairie on est, je ne comprends pas. Ceux qui vont à la Défense, ce sont quand même des hommes d'affaires. Je ne comprends pas bien, je ne sais pas quelle tête il faut couper. Cette opposition je ne la comprends pas du tout, parce qu'il n'y a pas que les hommes d'affaires qui vont à Charles de Gaulle Etoile. Enfin à Charles de Gaulle l'aéroport, il y a autant d'hommes d'affaires qui descendent à Antony pour aller à Orly. Il y a quand même plus d'hommes d'affaires à Bourg-la-Reine que de prolétaires. Je ne comprends pas cette phrase, je ne sais pas d'où elle sort, c'est un truc de ouf ! Là le premier point, parce que chaque mot a un sens. Et puis le deuxième, je suis très étonné que vous nous demandiez de voter le vœu. Mais pourquoi vous ne leur proposez pas de prendre un vélo ? Vous n'arrêtez pas de nous dire qu'il faut aller au travail en vélo, mais qu'est-ce que vous nous emmerdez avec des trucs sur les transports en commun, alors que vous n'arrêtez pas de mettre du fric sur les pistes cyclables, vous n'arrêtez pas de proposer que les gens aient des vélos électriques à l'année ! Dites aux gens d'aller au boulot en vélo, qu'ils arrêtent de nous faire chier à prendre le RER, qu'est-ce qu'ils ont tous ces prolo à se ruer dans le RER ? C'est quand même un scandale. On est où ? Dans quel monde on vit ? Les gens ils préfèrent prendre les transports en commun que d'aller au boulot en vélo, c'est un monde de fous ! Moi je suis pour qu'on améliore les transports en commun vu que je pense que personne n'ira au boulot en vélo, 20 bornes en vélo sous la pluie. De toute façon, le RER B, qu'on paye ou qu'on ne paye pas on est pas transporté, on est roulé même aux heures où il n'y a pas de pointe. Même les retraités, aux heures normales, les trains ils ont bien chauffé avant d'arriver, c'est un truc de malade. Moi je voterai pour le côté prolétariat anti-hommes d'affaires, et le côté anti-vélos il faut prendre les transports en commun je suis pour.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention qui détend l'atmosphère. Pour répondre à un certain nombre de questions, je suis tout à fait d'accord avec Madame THIBAUT pour dire qu'il y a

probablement, même je suis sûr, des retards d'investissement. N'oublions pas que Ile-de-France Mobilités, puis le Conseil Régional, a été pendant de nombreuses années dirigé par le parti que vous connaissez. Aujourd'hui, on a changé de majorité et on trouve cet état, et la nouvelle majorité bien évidemment essaie de faire des propositions pour avancer. Notamment avec des nouvelles voitures qui seront des voitures à double étage, dans la mesure où, comme vous l'avez dit, on voit mal comment le tunnel de Châtelet pourrait être doublé. (*hors micro*) S'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu Monsieur LETTRON. Le bus en site propre sur la RD920 a été jugé par les différents conseillers départementaux, à la fois le 92 et le 94, comme une solution non pertinente. Je pense que la connexion de la ligne 4 sera un combat assez long mais malgré tout, cela nous donnerait 2 accès à la ville de Paris. N'oublions pas aussi que le nouveau plan, les nouvelles lignes de Paris vont finir par exister, la ligne 15, et j'espère aussi la ligne 18 rien que pour le plateau de Saclay existera, donc il y aura moins de circulation sur le RER B. Raccrocher cette ligne 4 à Bourg-la-Reine sur Fontenay ou Robinson a tout son sens, notamment en cas d'avaries ou en cas de grèves de certains agents. Voilà les réponses que je souhaitais ajouter. Je vous propose maintenant de voter ce vœu. Je veux bien Monsieur LOREC mais c'est un peu tard.

M. LOREC : Non c'est une explication de vote en fait. 2 petits points, je ne reviendrai pas sur le côté hommes d'affaires que je trouve totalement surréaliste. 2^{ème} point très positif, c'est vrai que je trouve que même si le projet de ligne 4 prolongée va être difficile, je trouve que, notez-le, c'est une excellente initiative. 3^{ème} point, moi en tant que conseiller régional, je ne participerai pas au vote.

Monsieur le Maire : Merci. Notez que Monsieur LOREC ne participe pas au vote.

Résultat du vote :

UNANIMITE

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants. Merci beaucoup.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : J'en arrive au bout des questions orales. D'abord une information, j'ai nommé Madame Raymonde AWONO conseillère municipale déléguée à l'égalité femmes-hommes et au fonctionnement de la maison de quartier des Trois-Mâts. Je voudrais la remercier d'avoir accepté cette délégation.

Ensuite, je souhaite ajouter un point d'information concernant le projet « Inventons la Métropole du Grand Paris », qui concerne le site de la Faïencerie. Tout d'abord, lors de la conférence de presse du 23 mai dernier, Patrick OLLIER, président de la MGP, a annoncé les résultats de l'appel à projet « Inventons la Métropole ». Le site de la Faïencerie a été retenu parmi les 30 retenus et parmi les 45 proposés. L'appel à projet urbain innovant « Inventons la Métropole du Grand Paris » est la plus grande consultation d'Europe en aménagement, urbanisme et architecture. La consultation s'adresse à des architectes prometteurs et investisseurs, des start-up, des associations et des PME innovantes. Un projet sera sélectionné pour le site de la Faïencerie. Un exemple de ce qu'a déclaré le Président de la Métropole : « la consultation doit anticiper les usages de demain, préparer la transition énergétique, promouvoir une écriture architecturale à la fois audacieuse et respectueuse des identités locales, et déployer les services urbains de demain ». Pour ce qui nous concerne, le périmètre de réflexion proposé est celui qui s'affiche et porte sur l'espace de 2,3 hectares et comprend les terrains de l'ensemble du groupe scolaire la Faïencerie, avec le centre de loisirs, la crèche Leclerc, le gymnase de la Faïencerie, la salle des familles, des pavillons que nous avons rachetés, un espace de stockage, ainsi que des espaces verts et des espaces de circulation, ainsi que le terrain contigu de plus de 1 000 m² situé au 51 avenue du Général Leclerc qui accueillait encore récemment les anciens locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. C'est un emplacement idéal au sein de la Ville, au carrefour des zones pavillonnaires et des zones de tissu urbain plus denses, et plus continu de la venue du Général Leclerc qui font l'identité de notre Ville et qui

présentent un fort et potentiel paysager urbain.

A l'issue de l'appel à projet, la Ville cédera une partie du terrain pour le projet immobilier privé lauréat qui comportera des logements neufs - dont une partie des logements sociaux - des commerces et des activités. Nous conserverons une surface importante pour les équipements publics dont nous garderons la maîtrise. Ils seront réalisés dans l'esprit d'un campus de l'enfant, qui sera le cœur de l'opération. Ce programme d'équipement moderne et fonctionnel comportera un groupe scolaire agrandi avec un centre de loisirs, un nouveau gymnase intégré et une nouvelle crèche. La réorganisation du site devra prendre en compte les contraintes liées à la réalisation des chantiers publics et privés, simultanés ou successifs, en site occupé, avec une exigence de sécurité pour les enfants et usagers, puisque les écoles et les gymnases resteront en service pendant les travaux. L'anticipation du phasage sera essentielle pour la réussite du projet. Je rappelle que la première étude résolvait très mal une reconstruction en site occupé par les élèves et c'est ce qui nous a conduit à élargir de façon importante le terrain pour permettre de résoudre ce phasage de travaux.

Les enjeux en quelques mots. Il s'agit d'abord de réinventer ce secteur composé de bâtiments vieillissants et de le valoriser, de créer un nouvel éco-quartier durable, performant et mixte, offrant des logements, des activités, des équipements, des espaces publics, de réaménager cet îlot autour d'un pôle enfance et sport, appelé le campus des enfants, d'imaginer des équipements de demain, innovants, connectés, performants, d'offrir des nouveaux espaces publics ouverts et conviviaux et une nouvelle traversée pour les circulations douces, de l'avenue du Général Leclerc à la rue Jean-Roger Thorelle, de valoriser les qualités paysagères et végétaliser le site pour créer une ville jardin et de proposer une architecture de qualité, une insertion urbaine travaillée et des usages innovants. Ainsi, une attention particulière sera portée à la qualité architecturale afin de préserver cette identité et le cadre de vie harmonieux de la commune. La performance énergétique des bâtiments et le développement des espaces verts seront favorisés. L'innovation pourra également porter sur le développement de services numériques et d'activités en lien avec le campus des enfants.

Quant au calendrier, l'appel à projet est organisé en 2 phases. La première phase est destinée à sélectionner 3, peut-être 4 candidats par site. Cette première phase se déroulera de juin à septembre 2018 et le premier jury se tiendra autour du 1^{er} octobre. La sélection se fera sur la base de la composition du consortium, de ses références, de sa solidité financière ainsi que les premières orientations d'aménagement du site prévues par les candidats. La seconde phase se terminera en mai 2019. L'objectif est de choisir un lauréat. Pour cette deuxième phase, les projets seront plus détaillés, permettant d'apprécier notamment la qualité urbaine et architecturale, ainsi que le caractère innovant des projets et le montage juridique et financier. Un jury sera composé pour le choix du lauréat, un jury avec des voix consultatives et des voix délibératives. Le vote sera fait sur la base de 3 voix délibératives : une voix confiée au représentant de la Métropole du Grand Paris, une voix confiée au président du territoire Vallée Sud Grand Paris et une voix confiée au maire de Bourgl-la-Reine. Voilà l'information que je voulais vous donner ce soir.

On arrive en fin de séance, je vais vous annoncer la date des prochains Conseils.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 24 septembre à 19h00 et le suivant le mercredi 12 décembre à 19h00. Je vais vous souhaiter à tous de très bonnes vacances pour ceux qui partent et puis rendez-vous à la rentrée. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance
Lise LE JEAN